

DECISION DU DIRECTEUR N°741/2024

Composition du Conseil Economique Social et Culturel du Parc national de Port-Cros

Commission Développement durable du territoire et valorisation du patrimoine

Le directeur de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,

VU l'article R331-33 du Code de l'Environnement ;

VU le règlement intérieur du Conseil d'administration de Port-Cros, paragraphe IV, article 21, 22, 23, 24 ;

CONSIDERANT que la composition du Conseil économique, social et culturel est évolutive et qu'elle peut être révisée à tout moment par le directeur et au moins une fois tous les trois ans.

DECIDE

Article 1

La composition de la commission **Développement durable du territoire et valorisation du patrimoine** du Conseil Économique Social et Culturel est établie en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).

A Hyères, le 27 mars 2024

Le directeur



Marc DUNCOMBE



Commission Développement durable du territoire et valorisation du patrimoine

MEMBRES	
NOMS	PRENOMS
ALARIO	LAURETTE
BARETY	RICHARD
BELLON	DAMIEN
BOSSARD	MARIE-CHRISTINE
BRUNET	BENJAMIN
CAILLER	STEPHANE
COOPER	STEPHANIE
DE LA FOREST	CHRISTINE
DEBARBIERI	JEAN-PAUL
DELAHAYE/MAJNONI	BEATRICE
DROZ-VINCENT	EMMANUEL
DUMAS	RAFAELA
ESCANDE	ELODIE
FONTAINE	CLAIRE
FONTVIELLE	CYPRIEN
FRANZONI	SOPHIE
HEINTZ	PATRICK
IMBERT	NICOLAS
L'HENAFF	CÉDRIC
PEGUIN	MARION
PONS	EMMANUELLE
PRODROMIDES	MAXIME
ROUAUD	ALAIN
ROY	NICOLAS
VIARD	CAROLINE
WOLFIN	SOPHIE